

MOUVEMENT DES ENSEIGNANTS DU 1^{ER} DEGRE

ANNEXE DEPARTEMENTALE N°2

POSTES A PROFIL

1) Tableau des postes qui nécessitent l'avis d'une commission départementale pour une première nomination

Types de postes	Conditions de diplômes ou de titres	Entretien préalable au dépôt de la demande auprès de :	Date limite de la demande
Conseillers Pédagogiques auprès d'un IEN (1)	CAFIPEMF	IEN de la circonscription demandée	15 mars 2013
Conseillers Pédagogiques auprès d'un IEN (spécialisation EPS) (1)	CAFIPEMF (option EPS)	IEN de la circonscription demandée	15 mars 2013
Conseillers Pédagogiques Départementaux (2) > Arts visuels > Education musicale > EPS > Techno. et ressources éducatives	CAFIPEMF option : > AV > EM > EPS > TRE	IENA	15 mars 2013
Enseignants référents (3)	> CAPA SH* > 2 CA-SH	IEN en charge de l'ASH	15 mars 2013
Postes de secrétariat CDOEASD et coordonnateur Handiscol (4)	> CAPA SH*	IEN en charge de l'ASH	15 mars 2013
Soutien aux enfants malades (SAPAD) (libellé SESAD dans la liste des postes) (5)	> CAPA SH C*	IEN en charge de l'ASH	15 mars 2013
Enseignants SAFE Essey (6)	> CAPA SH E*	IEN en charge de l'ASH	15 mars 2013
AJES Laxou (7)	> CAPA SH F*	IEN en charge de l'ASH	15 mars 2013
Réseau éducatif de Meurthe-et-Moselle (8)	> CAPA SH	IEN en charge de l'ASH	15 mars 2013
Dispositifs Relais (classes et ateliers) (9 et 10)	Expérience des publics adolescents difficiles	IEN en charge de l'ASH	15 mars 2013

Centre éducatif fermé de Tonnoy (11)	> CAPA-SH F* > 2 CA SH ou Expérience des publics jeunes adultes difficiles	IEN en charge de l'ASH	15 mars 2013
Centre psychothérapique de Laxou (12)	> CAPA-SH D*	IEN en charge de l'ASH	15 mars 2013
Etablissements pénitentiaires (13)	> CAPA-SH F* de préférence	IEN en charge de l'ASH	15 mars 2013
Secrétaire RRS (14)	-	IEN de la circonscription	15 mars 2013
Secrétaire ECLAIR (15)	-	IEN de la circonscription de Nancy II	15 mars 2013
Enseignants référents ECLAIR(16) (libellé ENS1D RR dans la liste des postes)	-	IEN de la circonscription de Nancy II	15 mars 2013
Animateurs TUIC (17)	> CAFIPEMF*	Conseiller pédagogique départemental coordonnateur TICE + IEN TICE	15 mars 2013
Adjoint spécialisés à l'école des enfants hospitalisés à Vandoeuvre (18)	> CAPA SH C*	IEN en charge de l'ASH	15 mars 2013

2) Tableau des postes ne nécessitant pas l'avis d'une commission départementale pour une première nomination

Types de postes	Conditions de diplômes ou de titres	Entretien préalable auprès de : °(+ avis IEN pour les postes des rubriques 19 et 29)
Scolarisation des enfants du voyage (19)*	-	IEN de la circonscription de Nancy II °
Ecole spécialisée Flavigny (EDM) (20)	> CAPA SH C*	IEN en charge de l'ASH
MECS (21) IMER (21 bis) ITEP (21 ter)	> CAPA SH E* > CAPA-SH D* > CAPA-SH D*	IEN en charge de l'ASH
Educateurs en internat à l'EREA de Flavigny (22)	> CAPA-SH C*	IEN en charge de l'ASH
Educateurs en internat à l'EREA de Briey (23)	> CAPA-SH F*	IEN en charge de l'ASH
CMPP (24)	> CAPA-SH G*	IEN en charge de l'ASH
CLIS avec dispositif TSL (25)	> CAPA-SH D*	IEN en charge de l'ASH
CLIS 2 pour élèves atteints d'un handicap auditif (26)	> CAPA-SH A *	IEN en charge de l'ASH
ULIS (27)	> CAPA-SH D* > 2 CA SH	IEN en charge de l'ASH
Directeurs d'école bénéficiant d'une décharge complète (28)	> LA aux fonctions de directeurs d'école de 2 classes et +	IEN de la circonscription
Directeurs d'école ECLAIR et RRS (29) *	> LA aux fonctions de directeurs d'école de 2 classes et +	IEN de la circonscription de Nancy II ou de la circonscription concernée °

	Conditions	Entretien préalable auprès de :
Ecole élémentaire Jean Jaurès à NANCY immersion en langue anglaise Postes ECEL « anglais » (30)	Avoir suivi le programme Jules Verne en UTAH	IEN NANCY I
Ecole élémentaire Jean Jaurès à NANCY immersion en langue anglaise Postes ECEL « français » (30)	-	IEN NANCY I

* Diplômes ou titres antérieurs équivalents

Le fait de demander l'un des postes particuliers mentionnés dans les deux tableaux ci-dessus implique que le candidat :
- ait pris connaissance des sujétions particulières qui s'y rattachent
- ait accepté ces sujétions et adhéré au projet éducatif et pédagogique de l'école ou de l'établissement.

D'une manière générale, tous les postes implantés dans les écoles et établissements spécialisés comportent des sujétions particulières. Il est demandé aux candidats à de tels postes de se mettre en rapport avec les chefs d'établissements concernés qui leur donneront toutes les indications utiles sur l'organisation de l'enseignement dans ces établissements.

DESCRIPTION DES POSTES A PROFIL NECESSITANT L'AVIS D'UNE COMMISSION DEPARTEMENTALE POUR UNE PREMIERE NOMINATION

1) POSTES DE CONSEILLERS PEDAGOGIQUES AUPRES D'UN INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE

Les enseignants titulaires d'un C.A.F.I.P.E.M.F. ou C.A.E.A. désirant postuler pour un poste de conseiller pédagogique auprès d'un I.E.N. (libellé C.P. ADJ. IE dans la liste des postes) ou pour un poste de conseiller pédagogique en EPS (libellé C.P. EPS) voudront bien adresser une lettre de motivation à la D S D E N- Division du 1^{er} degré - ainsi qu'à l'Inspecteur de l'Éducation Nationale concerné, **pour le 15 mars 2013**, délai de rigueur.

La procédure de nomination des conseillers pédagogiques auprès des I.E.N. est la suivante :

Les candidats qui n'occupent pas un poste correspondant passent un entretien devant une commission départementale composée du Directeur académique ou de son représentant, d'un I.E.N. et d'un C.P.C.

Les candidats à un poste de C.P.C. doivent solliciter un entretien avec l'I.E.N. de la circonscription concernée afin de connaître les caractéristiques et le projet de la circonscription.

Les conseillers pédagogiques auprès d'un I.E.N. qui demandent une mutation doivent également solliciter un entretien avec l'I.E.N.

2) POSTES DE CONSEILLERS PEDAGOGIQUES AUPRES DU DIRECTEUR ACADEMIQUE

- EN EDUCATION MUSICALE (LIBELLE C.P.ED.MU.)
- EN ARTS VISUELS (LIBELLE C.P. AR. PL.)
- EN EPS
- EN TECHNOLOGIE ET RESSOURCES EDUCATIVES (LIBELLE C.P.TECHN.)

Les conditions requises pour pouvoir être nommé(e) à titre définitif sur ces postes sont les suivantes :

- être titulaire du C.A.F.I.P.E.M.F.correspondant (Éducation Musicale, Arts Visuels, Technologies et Ressources Educatives, EPS)
- passer un entretien auprès d'une commission spécialisée

Une lettre de motivation devra être adressée à la D S D E N – Division du 1^{er} degré – **pour le 15 mars 2013**, délai de rigueur.

Les candidats à l'un de ces postes doivent solliciter un entretien auprès de Mme l'IANA.

3) POSTES D'ENSEIGNANTS REFERENTS

Missions :

- Informations et conseils sur la scolarisation des élèves en situation de handicap.
- Coordination de la mise en oeuvre et suivi du projet personnalisé de scolarisation (PPS) de l'élève.
- Liaison avec les différents partenaires du P.P.S. (Maison Départementale des Personnes Handicapées, parents, établissements scolaires, services spécialisés, IEN...).

Tâches :

- Mise en œuvre de la continuité du P.P.S.
- Organisation et animation des Equipes de suivi de la scolarisation (ESS).
- Rédaction des comptes rendus d'E.S.S. et diffusion à l'ensemble des partenaires.
- Constitution et transmission des dossiers des élèves à l'Equipe pluridisciplinaire d'Evaluation et à la M.D.P.H.

Compétences :

- Bonne connaissance des différents dispositifs de scolarisation 1er et 2ème degrés.
- Bonne connaissance des dispositions réglementant la scolarisation des élèves en situation de handicap (loi du 11 février 2005).

Qualités requises :

- sens de l'organisation et de la communication.
- sens de l'analyse - sens de la relation.

Conditions :

- Etre titulaire d'un CAEI, d'un CAPSAIS, du CAPA SH ou du 2CA-SH.

Les enseignants désirant postuler à cet emploi doivent prendre contact, dès à présent, avec Monsieur MARCHAL, Inspecteur de l'Éducation Nationale ASH. N° de téléphone : 03.83.93.56.91

Une lettre de motivation devra être adressée à la D S D E N - Division du 1er degré - **pour le 15 mars 2013**, délai de rigueur.

1 poste est susceptible d'être implanté dans le nord du département.

4) POSTES DE SECRETARIAT CDOEASD ET COORDONNATEUR HANDISCOL

Les postes de secrétariat et de coordination d'HANDISCOL sont assurés par des professeurs des écoles spécialisés. Ces postes nécessitent une bonne connaissance du dispositif départemental de scolarisation des élèves handicapés, des élèves à besoins éducatifs particuliers et une bonne connaissance des textes y référant.

Les enseignants désirant postuler à ces emplois doivent prendre contact, dès à présent, avec Monsieur MARCHAL, Inspecteur de l'Éducation Nationale ASH, en vue d'un entretien. N° de téléphone: 03.83.93.56.91

Une lettre de motivation devra être adressée à la D S D E N- division du 1er degré - **pour le 15 mars 2013**, délai de rigueur.

Secrétariat de la Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés du Second Degré (CDOEASD)

- Gestion base élèves SEGPA et dossiers.
- Gestion de la CDOEASD (organisation, invitations, comptes rendus des réunions ; notification des décisions...)
- Partenariat avec les directeurs de SEGPA.
- Gestion des effectifs et des mouvements d'élèves.
- Liaison avec la Commission de Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées pour les enfants handicapés scolarisés en SEGPA.
- Condition: Etre titulaire d'un CAEI, d'un, du CAPA SH ou du 2CA-SH.

Coordonnateur Handiscol : Cellule Aide Handicap Ecole

- Missions d'information, de conseil et de liaison avec les différents partenaires (MDPH enfants, enseignants référents, établissements scolaires, services spécialisés, associations de parents, I.E.N....).
- Coordination des AVSI : recrutement, suivi, formation.
- Gestion de matériel pédagogique adapté, gestion des demandes, de l'inventaire.
- Coordination des instances de décisions.
- Gestion des enquêtes statistiques.
- Animation des équipes pluridisciplinaires.
- Condition: Etre titulaire d'un CAEI, d'un CAPSAIS, du CAPA SH ou du 2CA-SH.

5) POSTE S.A.P.A.D. (Service d'Assistance Pédagogique à Domicile) (libellé SESAD dans la liste des postes)

Ce poste est implanté à l'hôpital d'enfants à Brabois à VANDOEUVRE.

L'enseignant se rend au domicile des enfants et adolescents handicapés ou malades ne pouvant temporairement être scolarisés dans un établissement ou une école. Il assure, outre le soutien scolaire, la liaison avec l'école et les enseignants de l'enfant afin de faciliter son retour en classe.

Il assure également le suivi de la scolarisation des enfants malades chroniques.

Les interventions ont lieu dans l'agglomération nancéenne ainsi que dans un rayon d'environ 30 km autour de NANCY.

Ce poste spécialisé relève de l'option C.

Les enseignants désirant postuler à cet emploi, doivent prendre contact, dès à présent, avec Monsieur MARCHAL, Inspecteur de l'Éducation Nationale ASH, en vue d'un entretien. N° de téléphone: 03.83.93.56.91

Une lettre de motivation devra être adressée à la D S D E N - Division du 1er degré - **pour le 15 mars 2013**, délai de rigueur.

6) POSTE DE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT FAMILIAL ET EDUCATIF (SAFE) A ESSEY-LES-NANCY

L'enseignant a pour tâches le soutien scolaire et l'aide aux devoirs, en général de 16h30 à 19 heures et le mercredi matin. De plus il établit les relations nécessaires avec les établissements scolaires pour des enfants de 6 à 12 ans, en difficulté sur le plan familial et scolaire, et proposés par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance Une grande souplesse horaire est demandée, en fonction des besoins.

Ce poste relève de l'option E.

Les enseignants désirant postuler à cet emploi, doivent prendre contact, dès à présent, avec Monsieur MARCHAL, Inspecteur de l'Éducation Nationale ASH, en vue d'un entretien. N° de téléphone: 03.83.93.56.91

Une lettre de motivation devra être adressée à la D S D E N - Division du 1er degré - **pour le 15 mars 2013**, délai de rigueur.

7) ACCUEIL DE JOUR EDUCATIF ET SCOLAIRE A LAXOU (AJES)

Des Unités d'Enseignement sont implantées dans le cadre de ce dispositif d'accompagnement scolaire d'élèves de 11 à 15 ans provisoirement déscolarisés ou nécessitant une aide à l'inclusion scolaire. Ces postes relèvent de l'option F. Cependant, à défaut de candidatures d'enseignants spécialisés, des candidatures d'enseignants volontaires non spécialisés pourront être retenues.

Les enseignants intéressés doivent prendre contact, dès à présent, avec Monsieur MARCHAL, Inspecteur de l'Éducation Nationale ASH, en vue d'un entretien. N° de téléphone : 03.83.93.56.91
Une lettre de motivation devra être adressée à la D S D E N - Division du 1er degré - **pour le 15 mars 2013**, délai de rigueur.

8) RESEAU EDUCATIF DE MEURTHE-ET-MOSELLE DE (R.E.M.M.)

Une Unité d'Enseignement est implantée pour l'accompagnement scolaire d'élèves en rupture scolaire et pris en charge par l'ASE ; l'enseignant intervient sur les bassins de NANCY et de PONT-A-MOUSSON et éventuellement celui de LONGWY. Ce poste relève de l'option E. Cependant, à défaut de candidatures d'enseignants spécialisés, des candidatures d'enseignants volontaires non spécialisés pourront être retenues.

Les enseignants intéressés doivent prendre contact, dès à présent, avec Monsieur MARCHAL, Inspecteur de l'Éducation Nationale ASH, en vue d'un entretien. N° de téléphone: 03.83.93.56.91
Une lettre de motivation devra être adressée à la D S D E N - Division du 1er degré – **pour le 15 mars 2013**, délai de rigueur.

9 et 10) DISPOSITIFS RELAIS

9 CLASSES RELAIS

Trois classes relais accueillent des élèves sous mandat judiciaire ou administratif et en rupture scolaire partielle ou totale. Le travail est effectué sous forme de modules en collaboration avec des partenaires extérieurs.

La capacité d'accueil est fixée à 12 élèves maximum.

Lieux d'implantation :

- MALZEVILLE – Collège « Paul Verlaine » (élèves de 12 à 14 ans)
- HERSERANGE – Collège « Henriette Godfroy » (élèves de 12 à 14 ans)
- NANCY – Lycée Professionnel « Jean Prouvé » (élèves de 15 et 16 ans).

Ces postes sont accessibles aux enseignants justifiant d'une expérience auprès de publics difficiles.

Les enseignants désirant postuler à cet emploi, doivent prendre contact, dès à présent, avec Monsieur MARCHAL, Inspecteur de l'Éducation Nationale ASH, en vue d'un entretien. N° de téléphone: 03.83.93.56.91

Une lettre de motivation devra être adressée à la D S D E N - Division du 1er degré - **pour le 15 mars 2013**, délai de rigueur.

10 ATELIERS-RELAIS

Deux postes d'atelier-relais sont implantés dans le département : le premier, rattaché au collège « Jean-Jacques Rousseau » d'HOME COURT ; le second, implanté au collège « Haut-de-Penoy » à VANDOEUVRE.

Missions :

L'enseignant construit le projet pédagogique et éducatif avec le jeune et sa famille, l'établissement d'origine, l'équipe de l'atelier -relais pour définir :

- les objectifs et le module de formation pour le jeune,
- les conditions de la réintégration scolaire.

Il assure la gestion du groupe durant la durée du module de formation, l'enseignement, l'évaluation et le suivi du dispositif et des élèves pris en charge ainsi que le suivi des élèves en inter-sessions. Les ateliers-relais fonctionnent en effet par session de 5 semaines (4 sessions par année scolaire).

Il effectue les bilans et organise les liens et les contacts avec les équipes éducatives et les partenaires associatifs et institutionnels.

Il peut, durant les inter-sessions, prendre en charge de manière individualisée un ou plusieurs élèves en rupture scolaire.

Compétences :

- Connaissance des publics en difficulté,
- Expérience de la pédagogie de projet.
- Qualités relationnelles : capacité à travailler avec les associations, les institutions du territoire, les parents et les équipes pédagogiques.
- Sens de l'organisation : construction de programmes pédagogiques adaptés, gestion des ressources humaines, animation de groupes.
- Disponibilité : horaires variables selon les périodes.

Ces postes sont accessibles aux enseignants justifiant d'une expérience auprès de publics difficiles.

Les enseignants désirant postuler à l'un de ces emplois, doivent prendre contact, dès à présent, avec Monsieur MARCHAL, Inspecteur de l'Éducation Nationale ASH, en vue d'un entretien. N° de téléphone: 03.83.93.56.91

Une lettre de motivation devra être adressée à la D S D E N - Division du 1er degré - **pour le 15 mars 2013**, délai de rigueur.

11) CENTRE EDUCATIF FERME DE TONNOY

Le Centre Éducatif Fermé de TONNOY accueille 12 jeunes de 16 à 18 ans placés en application d'un contrôle judiciaire ou d'un sursis avec mise à l'épreuve.

Au sein de ce centre, les mineurs font l'objet de mesures de surveillance permettant d'assurer un suivi éducatif et pédagogique renforcé et adapté à leur personnalité.

L'enseignant, spécialisé option F ou titulaire du 2 CA SH ou justifiant d'une expérience auprès de publics difficiles, aura à travailler dans une perspective de formation professionnelle en vue d'une intégration sociale ainsi que sur une mise à niveau des mineurs dans le domaine des savoirs fondamentaux.

Les enseignants désirant postuler à l'un de ces emplois, doivent prendre contact, dès à présent, avec Monsieur MARCHAL, Inspecteur de l'Éducation Nationale ASH, en vue d'un entretien. N° de téléphone: 03.83.93.56.91

Une lettre de motivation devra être adressée à la D S D E N- Division du 1er degré - **pour le 15 mars 2013**, délai de rigueur.

12) POSTES AU CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE DE LAXOU

Les personnels intéressés par ces postes doivent être titulaires du CAPASH Option D. Cependant, à défaut de candidatures d'enseignants spécialisés, des candidatures d'enseignants volontaires non spécialisés pourront être retenues.

Les enseignants désirant postuler à l'un de ces emplois, doivent prendre contact, dès à présent, avec Monsieur MARCHAL, Inspecteur de l'Éducation Nationale ASH, en vue d'un entretien. N° de téléphone: 03.83.93.56.91

Une lettre de motivation devra être adressée à la D S D E N - Division du 1er degré - **pour le 15 mars 2013**, délai de rigueur.

13) ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES

Les conditions de nomination des personnels enseignants sont définies par la circulaire n° 2011-239 du 8 décembre 2011, parue au B.O. n° 3 du 19 janvier 2012, relative à l'organisation de l'enseignement en milieu pénitentiaire.

Ces postes sont implantés dans les prisons de NANCY, TOUL et ECOUVES

De plus, un demi-poste - U.E.A.J. (Unité d'Enseignement d'Accompagnement Judiciaire anciennement C.A.E) est implanté dans les locaux de l'Administration de la Justice. Ce demi-poste est couplé, après le mouvement, avec un demi-poste de préférence en enseignement spécialisé.

Il est demandé aux candidats intéressés par de tels postes de prendre contact, dès à présent, avec Monsieur MARCHAL, Inspecteur de l'Éducation Nationale ASH afin de connaître toutes les sujétions spéciales qui se rattachent à ce type de poste.

N° de téléphone : 03.83.93.56.91

Une lettre de motivation devra être adressée à la D S D E N - Division du 1er degré - **pour le 15 mars 2013**, délai de rigueur.

14) SECRETAIRES RRS (Réseau de Réussite Scolaire)

Le poste de secrétaire RRS a vocation à être occupé par un enseignant du premier ou du second degré, déchargé de son service à mi-temps.

Le secrétaire RRS inscrit son action dans celle définie par le responsable du RRS (IEN ou Principal) et fait partie à ce titre de l'équipe Principal, IEN, Secrétaire.

Il est nommé par le Directeur académique dont il reçoit une lettre de mission.

Rôle :

Le coordonnateur facilite et régule la mise en application des décisions du Conseil de réseau.

Dans ce cadre, il assure la liaison et veille à la continuité des actions entre :

- les écoles du RRS,
- les écoles et le collège du RRS.

A ce titre, il est le partenaire privilégié et le conseiller technique de l'I.E.N. du secteur et du Principal du collège.

- Il est en contact avec les Conseils d'école et le Conseil d'Administration du collège.
- Il élabore et actualise le projet de réseau.
- Il accompagne les équipes d'écoles dans la mise en œuvre des actions prévues dans le projet de RRS.
- Il est le lien entre les partenaires extérieurs à l'Education nationale reconnus par le Conseil de réseau.
- Il coordonne et facilite les travaux des groupes de travail et de réflexion mis en place par le Conseil de réseau.
- Il propose un calendrier des réunions.

- Il établit un échéancier des actions et des évaluations en fonction des directives académiques et des contraintes locales.
 - Il participe notamment aux travaux des dispositifs locaux contractualisés.
 - Il assure l'information permanente des acteurs du réseau. Il est destinataire de toutes les informations relatives au fonctionnement de l'Education Prioritaire. Il assure la mutualisation des données sociales, culturelles, locales.
 - Il met en relief les actions des acteurs du réseau et contribue ainsi à la valorisation de l'image de celui-ci.
- Le secrétaire a une bonne connaissance des textes officiels, de la problématique des publics en difficulté sociale et scolaire et a le souci de réactiver régulièrement ses connaissances. Il peut être associé aux actions de formation spécifiques conduites à destination des personnels du réseau.
- N.B. : Le secrétaire RRS de Vandoeuvre assure le lien avec le dispositif de réussite éducative.
- Il est demandé aux candidats intéressés par ces postes de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. concernés. Une lettre de motivation devra être adressée à la D S D E N - Division du 1er degré - **pour le 15 mars 2013**, délai de rigueur.

15) SECRETAIRE DU COMITE EXECUTIF DU PROGRAMME ECLAIR DU COLLEGE CLAUDE LE LORRAIN DE NANCY

Acteur incontournable, le secrétaire du comité exécutif du programme ECLAIR - anciennement RAR - Ecoles Collèges Lycées pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite scolaire - est chargé de la préparation des décisions du comité exécutif et de leur mise en œuvre. Présent à tous les niveaux de pilotage, il est l'interlocuteur privilégié des différents membres du réseau, apte à créer du lien.

Missions :

- Organiser le calendrier des réunions institutionnelles du programme ECLAIR.
- Etablir l'ordre du jour de ces différentes réunions, en étroite collaboration avec les responsables du réseau ECLAIR.
- Assurer le secrétariat de ces réunions (convocation, compte-rendu, diffusion aux membres des différents comités, après accord des responsables).
- Proposer des axes de travail opérationnels aux responsables du programme ECLAIR.
- Rechercher les conditions optimales de mise en œuvre dans les écoles et au collège, en lien avec les différents acteurs.
- Aider à la mise en œuvre d'actions spécifiques.
- Assurer le suivi des actions mises en œuvre.
- Etablir et suivre un tableau de bord du programme ECLAIR en adéquation avec les performances visées dans le contrat d'objectifs.

Qualités et compétences :

- Disponibilité
- Sens du contact et de la communication.
- Capacités à travailler en équipe et à animer un travail collectif.
- Maîtrise des outils informatiques.

Il est demandé aux candidats intéressés par ces postes de prendre contact, dès à présent, avec Mme CLAUDON, Inspectrice de l'Education nationale de Nancy II. Tél : 03 83 93 56 97
Une lettre de motivation devra être adressée à la D S D E N - Division du 1er degré - **pour le 15 mars 2013**, délai de rigueur.

16) POSTES D'ENSEIGNANTS REFERENTS DU PROGRAMME ECLAIR DU COLLEGE CLAUDE LE LORRAIN DE NANCY

Ces postes ont vocation à être occupés par des enseignants du 1er ou du second degré.
Les missions sont fixées en fonction du contrat d'objectifs du réseau, par des lettres de mission spécifiques à chacun de ces postes.

Les candidats intéressés par ces postes devront prendre contact, dès à présent, avec Mme CLAUDON, Inspectrice de l'Education nationale de Nancy II. Tél : 03 83 93 56 97
Une lettre de motivation devra être adressée à la D S D E N - Division du 1er degré - **pour le 15 mars 2013**, délai de rigueur.

17) POSTES D'ANIMATEURS TUIC

(Technologies Usuelles de l'Information et de la Communication)

Cette mission est placée sous la co-responsabilité de deux IEN :

- 1) Responsabilité administrative : IEN des deux circonscriptions.
- 2) Responsabilité par rapport à la mission TICE : IEN TICE.

La mission d'animation TICE s'inscrit prioritairement dans le cadre du travail de l'équipe de circonscription, avec comme objectif premier le développement de l'utilisation pédagogique des nouvelles technologies à l'école, par les

enseignants et par les élèves. L'A.TICE est le référent technique de la circonscription, mais il est surtout une personne-ressource pédagogique pour les projets intégrant les TICE.

L'Animateur TICE intervient sur trois types de missions :

- avec l'équipe de circonscription,
- auprès des écoles,
- au niveau départemental.

Les animateurs TICE sont regroupés au sein d'une équipe départementale TICE dont la coordination est assurée par M. Pascal PIERRE, conseiller pédagogique départemental TRE.

Les candidats intéressés par ces postes devront prendre contact, dès à présent, avec M. PIERRE.
Tél : 03.54.51.21.06

Ils adresseront une lettre de motivation à la D S D E N- Division du 1er degré - ainsi qu'aux Inspecteurs de l'Éducation Nationale concernés, **pour le 15 mars 2013**, délai de rigueur.

18) POSTES D'ADJOINTS SPECIALISES DE L'ECOLE DES ENFANTS HOSPITALISES A VANDOEUVRE

Compte tenu de la spécificité de ces postes, les enseignants intéressés doivent prendre contact, dès à présent, avec Monsieur MARCHAL, Inspecteur de l'Éducation Nationale ASH, en vue d'un entretien. N° de téléphone : 03.83.93.56.91

De plus, un demi-poste est implanté à l'école des enfants hospitalisés. Ce demi-poste est couplé après le mouvement avec un demi-poste de préférence en enseignement spécialisé.

Les personnels intéressés par ces postes doivent être titulaires du CAPASH Option C. Cependant, à défaut de candidatures d'enseignants spécialisés, des candidatures d'enseignants volontaires non spécialisés pourront être retenues, et les affectations seront alors données à titre provisoire.

Une lettre de motivation devra être adressée à la D S D E N - Division du 1er degré - **pour le 15 mars 2013**, délai de rigueur.

DESCRIPTION DES POSTES A PROFIL NE NECESSITANT PAS L'AVIS D'UNE COMMISSION DEPARTEMENTALE POUR UNE PREMIERE NOMINATION

19) POSTES POUR LA SCOLARISATION DES ENFANTS DU VOYAGE

Il existe deux postes de ce type dans le département, implantés administrativement dans les écoles Moselly et Buffon à NANCY.

Les postes implantés à NANCY fonctionnent de façon itinérante. Un camion "classe" est mis à la disposition des enseignants.

Les enseignants intéressés doivent prendre contact, dès à présent, avec Mme CLAUDON, Inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription de Nancy II, en vue d'un entretien.

N° de téléphone de Mme CLAUDON : 03.83.93.56.97.

20) ECOLE SPECIALISEE DE FLAVIGNY (E.D.M.)

Des unités d'enseignement accueillent des élèves hospitalisés ou en rééducation motrice, des élèves présentant des troubles des apprentissages et des troubles du langage. Ces postes relèvent de l'option C. Cependant, à défaut de candidatures d'enseignants spécialisés, des candidatures d'enseignants volontaires non spécialisés pourront être retenues.

Les enseignants désirant postuler à cet emploi doivent prendre contact, dès à présent, avec Monsieur MARCHAL, Inspecteur de l'Éducation Nationale ASH, N° de tél éphone: 03.83.93.56.91

21) POSTES D'ENSEIGNANT A LA M.E.C.S. (Maison d'Enfants à Caractère Social) de BRIEY et à la M.E.C.S. de LUNEVILLE (postes Option E rattachés à l'I.M.E.)

Une Unité d'enseignement est implantée à la Maison d'Enfants à Caractère Social de BRIEY-JARNY et deux le sont à la M.E.C.S. de LUNEVILLE.

L'enseignant assure le soutien scolaire, l'aide aux devoirs et établit les relations nécessaires avec les établissements scolaires pour des enfants de 6 à 12 ans, en difficulté sur le plan familial et scolaire, et proposés par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance. Une grande souplesse horaire est demandée en fonction des besoins. Les postes implantés relèvent de l'option E. Cependant, à défaut de candidatures d'enseignants spécialisés, des candidatures d'enseignants volontaires non spécialisés pourront être retenues.

Les enseignants intéressés doivent prendre contact, dès à présent, avec Monsieur MARCHAL, Inspecteur de l'Éducation Nationale ASH, en vue d'un entretien. N° de téléphone: 03.83.93.56.91

21 bis) I.M.E. LUNEVILLE ET FLAVIGNY

Les Unités d'Enseignement peuvent être implantées dans les IME ou délocalisées dans des écoles ordinaires. Les élèves reçoivent un enseignement adapté à leur handicap intellectuel. Les Unités d'Enseignement implantées à l'IME de Lunéville et à l'IME de Flavigny sont accessibles aux enseignants spécialisés dans l'option D. Cependant, à défaut de candidatures d'enseignants spécialisés, des candidatures d'enseignants volontaires non spécialisés pourront être retenues.

Les enseignants intéressés doivent prendre contact, dès à présent, avec Monsieur MARCHAL, Inspecteur de l'Éducation Nationale ASH, en vue d'un entretien. N° de téléphone: 03.83.93.56.91

21 ter) I.T.E.P. JARVILLE, LUNEVILLE et FLAVIGNY (postes D rattachés à l'I.M.E. de Lunéville et à l'I.M.E. de Flavigny)

Les Unités d'Enseignement peuvent être implantées dans les ITEP ou délocalisées dans des écoles ordinaires. Les élèves reçoivent un enseignement adapté à leur handicap et à leurs troubles du comportement. Les Unités d'Enseignement implantées à l'ITEP de Lunéville, à l'ITEP de Flavigny et à l'ITEP de Jarville sont accessibles aux enseignants spécialisés dans l'option D. Cependant, à défaut de candidatures d'enseignants spécialisés, des candidatures d'enseignants volontaires non spécialisés pourront être retenues.

Les enseignants désirant postuler à l'un de ces emplois doivent prendre contact, dès à présent, avec Monsieur MARCHAL, Inspecteur de l'Éducation Nationale ASH, en vue d'un entretien. N° de téléphone: 03.83.93.56.91

22) POSTES D'EDUCATEURS EN INTERNAT A L'EREA DE FLAVIGNY

Postes auprès d'élèves handicapés moteurs.

Type de travail demandé :

1) - activités éducatives (manuelles, artistiques, sportives, culturelles)

2) - prise en charge du quotidien (repas, coucher, lever..)

Contraintes horaires : horaires d'internat de semaine, travail de nuit, par roulement, travail le mercredi, service de remplacement sur l'internat, repas de midi...

Les personnels intéressés par ces différents postes doivent être titulaires du CAPASH Option C. Cependant, à défaut de candidatures d'enseignants spécialisés, des candidatures d'enseignants volontaires non spécialisés pourront être retenues.

Ils doivent prendre contact, dès à présent, avec Monsieur MARCHAL, Inspecteur de l'Éducation Nationale ASH, en vue d'un entretien. N° de téléphone 03.83.93.56.91

23) POSTES D'EDUCATEURS EN INTERNAT A L'EREA DE BRIEY

Postes auprès d'adolescents en grande difficulté scolaire et/ou sociale (12 à 18 ans).

Type de travail demandé :

1) - activités éducatives (manuelles, artistiques, sportives, culturelles)

2) - prise en charge du quotidien (repas, coucher, lever..)

Contraintes horaires : horaires d'internat, travail de nuit, par roulement, travail le mercredi, service de remplacement sur l'internat, repas de midi...

Les personnels intéressés doivent être titulaires du CAPA-SH Option F. Cependant, à défaut de candidatures d'enseignants spécialisés, des candidatures d'enseignants volontaires non spécialisés pourront être retenues.

Ils doivent prendre contact, dès à présent, avec Monsieur MARCHAL, Inspecteur de l'Éducation Nationale ASH, en vue d'un entretien. N° de téléphone 03.83.93.56.91

24) POSTES CMPP

Les CMPP sont des Etablissements Médico-Educatifs pratiquant des soins en cure ambulatoire. La Rééducation Psychopédagogique au CMPP est incluse dans un contrat de soins sous autorité médicale. Les personnels intéressés doivent être titulaires du CAPA-SH Option G.

Les personnels intéressés doivent prendre, dès à présent, contact avec Monsieur MARCHAL, Inspecteur de l'Éducation Nationale ASH, en vue d'un entretien. N° de téléphone 03.83.93.56.91

25) CLIS AVEC DISPOSITIFS TSL

Les CLIS 1 avec dispositif TSL permettent de prendre en charge des élèves présentant des troubles spécifiques du langage. Les enseignants responsables de ces dispositifs doivent être titulaires du CAPSAIS ou du CAPA-SH option D. Cependant, à défaut de candidatures d'enseignants spécialisés, des candidatures d'enseignants volontaires non spécialisés pourront être retenues.

Les enseignants désirant postuler à cet emploi doivent prendre contact, dès à présent, avec Monsieur MARCHAL, Inspecteur de l'Éducation Nationale ASH, en vue d'un entretien. N° de téléphone: 03.83.93.56.91

26) CLIS 2 POUR ELEVES ATTEINTS D'UN HANDICAP AUDITIF

Une classe de l'école Marcel Leroy de NANCY accueille des élèves atteints d'un handicap auditif.

De plus, un poste d'enseignant itinérant apporte un soutien spécialisé dans leurs classes aux élèves atteints d'un handicap auditif. Les interventions ont lieu dans l'agglomération nancéienne ainsi que dans un rayon d'environ 30 km autour de NANCY. Ces postes sont accessibles aux enseignants titulaires du CAPSAIS ou du CAPA-SH option A. Cependant, à défaut de candidatures d'enseignants spécialisés, des candidatures d'enseignants volontaires non spécialisés pourront être retenues.

Les enseignants intéressés doivent prendre contact, dès à présent, avec Monsieur MARCHAL, Inspecteur de l'Éducation Nationale ASH, en vue d'un entretien. N° de téléphone: 03.83.93.56.91

27) U.L.I.S. (UNITES LOCALES D'INCLUSION SCOLAIRE)

Implantation des dispositifs U.L.I.S. dans les 19 collèges suivants :

- "Langevin Wallon" à BLAINVILLE SUR L'EAU
- "Vincent Van Gogh" à BLENOD-LES-PONT-A-MOUSSON
- "Julien Franck" à CHAMPIGNEULLES
- "Julienne Farenc" à DOMBASLE
- "Roger Nicklès" à DOMMARTEMONT

- "Montaigu" à HEILLECOURT
- "Montaigu TFA/TFC" à HEILLECOURT (dispositif partagé entre troubles de la fonction auditive et troubles spécifiques du langage écrit et de la parole)
- "Louis Aragon" à JARNY
- "Camus" à JARVILLE
- "Victor Prouvé" LAXOU (dispositif troubles spécifiques du langage et de la parole)
- "Emile Gallé" à LEXY
- "Charles Guérin" et "Bichat" à LUNEVILLE
- "La Craffe" à NANCY
- "Jean Lamour" à NANCY
- "Jacques Callot" à NEUVES MAISONS
- "Croix de Metz" à TOUL
- "Jacques Callot" à VANDOEUVRE
- "George Chepfer" à VILLERS-LES-NANCY
- "Théodore Monod" à VILLERUPT.

Ces dispositifs sont destinés à accueillir des élèves de 12 à 16 ans présentant des troubles des fonctions cognitives (effectif limité à 10 élèves).

2 postes ULIS sont susceptibles d'être créés dans les collèges suivants :

- "Jean Maumus" à BRIEY
- "Frédéric Chopin" à NANCY

4 postes U.L.I.S. sont implantés en lycée et accueillent des élèves de 16 à 20 ans, issus d'U.L.I.S. de collège, présentant les mêmes troubles :

- Section d'enseignement professionnel du Lycée Stanislas à VILLERS-LES-NANCY
- Lycée professionnel Paul Louis Cyfflé à NANCY
- Lycée professionnel Darche à LONGWY
- Lycée professionnel Levassor DOMBASLE (poste actuellement occupé par un prof second degré)

Les enseignants responsables de ces dispositifs - dits coordonnateurs - doivent être titulaires du CAEI, du CAPSAIS ou du CAPA-SH option D ou du 2 CA SH. Cependant, à défaut de candidatures d'enseignants spécialisés, des candidatures d'enseignants volontaires non spécialisés pourront être retenues.

Les enseignants désirant postuler à cet emploi doivent prendre contact, dès à présent, avec Monsieur MARCHAL, Inspecteur de l'Éducation Nationale ASH, en vue d'un entretien. N° de téléphone: 03.83.93.56.91.

28) DIRECTEURS D'ECOLE BENEFICIAINT D'UNE DECHARGE COMPLETE

Direction concernant des écoles comportant un nombre de classes important et une décharge complète.

Outre les missions traditionnelles du directeur :

- Piloter une équipe importante d'enseignants pour assurer la cohérence pédagogique indispensable à la fluidité des cursus dans l'école en appui des résultats des élèves, dans le cadre du projet d'école. Gérer et animer des groupes de travail pluri catégoriels pour l'amélioration de la scolarité (équipes éducatives, AVS/EVS..).
- Initier des projets culturels en lien avec le projet d'école et en collaboration avec les partenaires privilégiés de l'école.
- Assurer l'accueil, le suivi et l'aide pédagogique pour les étudiants en stages dans l'école, les nouveaux nommés, et les enseignants en difficultés.

Compétences, savoir-faire et savoir-être requis :

- Compétences affirmées dans le domaine pédagogique, connaissance de l'organisation du système éducatif et du fonctionnement du service public.
- Compétences d'organisation, de gestion du temps, et d'animation d'équipe.
- Qualités relationnelles indispensables à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement (autorités administratives et territoriales).

Il est demandé aux candidats intéressés par ces postes de prendre contact, dès à présent, avec les I.E.N. concernés.

29) DIRECTEURS D'ECOLE DEPENDANT DU PROGRAMME ECLAIR ET D'ECOLES CLASSEES RRS

Au-delà des missions propres à tout directeur d'école, l'exercice de ces fonctions dans les écoles classées RRS et surtout celles dépendant du programme ECLAIR suppose une implication forte dans les domaines suivants :

- Animation du réseau : participation à la définition et à la mise en œuvre, notamment, du volet pédagogique d'un projet global centré sur des acquisitions structurées, par référence au socle commun, et dans la perspective d'une continuité inter-degrés renforcée ; identification des missions des personnels en appui et des différents intervenants au sein du réseau.
- Modalités d'information et de participation des parents.
- Gestion des partenariats : il s'agit tout particulièrement de prendre en compte les politiques interministérielles et de favoriser l'inscription de l'école dans son environnement – et donc l'articulation entre dispositifs - en renforçant les complémentarités avec les structures associatives de proximité.

Il est demandé aux candidats intéressés par les postes de direction en ECLAIR de prendre contact, dès à présent, avec Mme CLAUDON, Inspectrice de l'Education nationale de Nancy II. Tél : 03 83 93 56 97.

Quant aux candidats sur un poste de direction en RRS, ils devront prendre contact, dès à présent, avec l'IEN de la circonscription concernée.

30) POSTES A L' ECOLE ELEMENTAIRE JEAN JAURES A NANCY - IMMERSION EN LANGUE ANGLAISE

- Enseignant en langue française :

Le professeur doit conduire les enseignements en partageant la classe avec un enseignant de langue anglaise sur des champs disciplinaires définis par le projet d'immersion. Le temps d'intervention en langue française est fonction du niveau d'enseignement.

- Enseignant en langue anglaise :

Le professeur doit conduire les enseignements en partageant la classe avec un enseignant de langue française sur des champs disciplinaires définis par le projet d'immersion. Le temps d'intervention en langue anglaise est fonction du niveau d'enseignement.

Ces postes sont réservés aux enseignants ayant suivi le programme Jules Verne en UTAH. Toutefois, si un poste n'était pas pourvu par un professeur répondant à ce critère, il serait confié, à titre provisoire, à un autre professeur parfaitement bilingue.

Pour ces postes, prendre contact, dès à présent, avec l'IEN de la circonscription de Nancy 1. Tél : 03 83 93 56 08